

## À la fois jeunes et scolarisés : le puzzle de la mémoire des mouvements lycéens

Robi Morder

---

### Citer ce document / Cite this document :

Morder Robi. À la fois jeunes et scolarisés : le puzzle de la mémoire des mouvements lycéens. In: La Gazette des archives, n°235, 2014. Archives des jeunesses, jeunesses des archives. pp. 89-97;

[http://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2014\\_num\\_235\\_3\\_5146](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2014_num_235_3_5146)

---

Document généré le 15/03/2017

# À la fois jeunes et scolarisés : le puzzle de la mémoire des mouvements lycéens

---

Robi MORDER

Plus encore que les archives étudiantes, les archives lycéennes (plus précisément, celles des « mouvements lycéens ») constituent un puzzle.

## Mouvements et engagements lycéens

Il convient d'abord de présenter brièvement ce que recouvre le terme de « mouvements lycéens », et l'histoire de l'action collective dans ce secteur de la jeunesse scolarisée.

Tout d'abord, quand on parle des lycéens, il faut à chaque fois se situer dans le contexte<sup>1</sup>. On évoque ainsi « la jeunesse des écoles » pour les étudiants au XIX<sup>e</sup> siècle ; en 1940, la « manifestation étudiante » du 11 novembre à l'Étoile, un des premiers actes de résistance contre l'occupant, est composée pour l'écrasante majorité d'élèves de lycées<sup>2</sup>. Encore faut-il préciser que, dans un lycée, il y a des lycéens qui préparent le baccalauréat et des jeunes qui, tout en ayant un statut étudiant, poursuivent des études dans l'établissement secondaire (classes préparatoires, classes de BTS, etc.) dans des conditions proches de

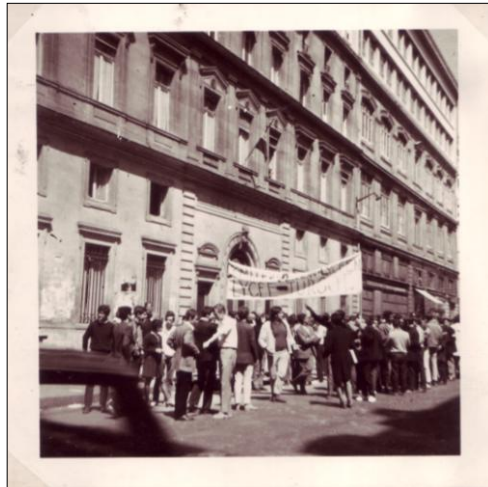
---

<sup>1</sup> Sur la périodisation du mouvement lycéen, je renvoie à MORDER (Robi), « Le lycéen, nouvel acteur collectif de la fin du XX<sup>e</sup> siècle », communication au colloque sur le bicentenaire des lycées, actes publiés, Paris, La Sorbonne, 2002. Voir également la bibliographie indicative sur le site du germe, <http://www.germe-inform.fr/?p=456>

<sup>2</sup> MONCHABLON (Alain), « La manifestation étudiante à l'Étoile du 11 novembre 1940 », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 110, 2011.

celles des autres élèves, soumis à une présence obligatoire aux cours avec des horaires importants, dans des classes de trente à cinquante élèves. Nous sommes ainsi loin des amphithéâtres et du « temps des études », spécifiques aux étudiants d'université. Ces étudiants en lycée relèvent par conséquent des « mouvements étudiants » ou des « mouvements lycéens ». C'est affaire de circonstances, d'appréciations, y compris pour caractériser – et orienter – le travail d'archives. Il y a eu, et demeurent, des activités de l'UNEF et des syndicats étudiants dans ces secteurs, avec des structures et une presse « prépa », car des leaders de mouvements lycéens étaient déjà en prépa. Un exemple, Michel Field, porte-parole de la coordination lycéenne contre la loi Debré (réforme des sursis) en mars-avril 1973, était élève de classe préparatoire au lycée Condorcet. Enfin, ce que l'on désigne comme lycée ne recouvre pas le même type d'établissement selon les époques. Jadis, cette dénomination était de fait réservée aux lycées prestigieux du cœur de la capitale et des villes, distincts des autres types d'établissements secondaires. En janvier 1959, on passe aux « lycées classiques, modernes et techniques » ; les anciens collèges techniques et les écoles nationales professionnelles sont ainsi transformés en lycées techniques. En 1977, les collèges d'enseignement technique (CET) deviennent des lycées d'enseignement professionnel (LEP), puis tout simplement des lycées professionnels en 1985, moment où les lycées généraux et les lycées techniques sont regroupés sous le nom de « lycée d'enseignement général et technologique ».

C'est en réalité avec la massification des effectifs scolaires que prend naissance et s'affirme un « mouvement lycéen » spécifique, dont nous nous contenterons de donner quelques repères historiques. Suivant les étudiants, et plus particulièrement l'UNEF, qui structure les protestations de la jeunesse contre la guerre d'Algérie, le « mouvement lycéen » s'affirme comme mouvement spécifique peu avant la crise de 1968 avec la création des Comités d'action lycéens (CAL), dont le nom devient populaire en mai et juin 1968, avec l'occupation de jour et de nuit de



CAL du lycée Turgot, 13 mai 1968  
© Joseph Morder

plus de 300 lycées<sup>1</sup>. La difficulté à structurer de façon nationale et permanente une organisation lycéenne qui ne bénéficie pas de soutiens institutionnels ou « adultes » se traduit par la dispersion puis la disparition des CAL<sup>2</sup>. Subsiste une union nationale (UNCAL), appuyée par le syndicat enseignant SNES et la CGT, qui bénéficie de l'apport des militants des jeunesses communistes. Alors que les mouvements étudiants connaissent des difficultés, les mouvements de 1971 (affaire Guiot) et de 1973 (loi Debré), font des mobilisations lycéennes le symbole et la référence des mobilisations des jeunes<sup>3</sup>. Toutefois, les coordinations dont se dotent les lycéens ne durent que le temps de la grève. Les tentatives d'une coordination permanente des CET (CP-CET) après 1974, même appuyée par la CGT, d'une coordination permanente lycéenne (CPL) après les mobilisations de 1978/1979, organisme bénéficiant de la bienveillance de la CFDT, ou du Syndicat lycéen (SL) créé par l'UNEF en 1980, ne débouchent pas sur une structuration nationale pérenne.



Effervescences lycéennes n° 3, printemps 1979  
©Archives Robi Morder/Cité des mémoires étudiantes

<sup>1</sup> ZAIDMAN (Claude), *Le mouvement lycéen en mai 1968*, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, Paris V, 1978.

<sup>2</sup> MORDER (Robi), « Les Comités d'action lycéens », *Cahiers du Germe*, n° 22-23-24, 2002.

<sup>3</sup> LESCHI (Didier), *1968-1973, 5 ans de contestation dans les lycées. Contribution à l'étude des mouvements lycéens des CAL à la loi Debré*, maîtrise d'histoire contemporaine, Paris X, 1986.

Il faut attendre le lendemain des mobilisations de 1986 (réforme Devaquet) et de la fin des années quatre-vingt-dix, pour que naissent des organisations nationales qui existent toujours : la FIDL, appuyée par SOS racisme, et l'UNL, appuyée par l'UNEF. Il est vrai que, depuis 1991, l'institution offre un cadre légal et donc des possibilités matérielles d'existence avec les élections aux Comités de la vie lycéenne dans les établissements (CVL), aux Comités au niveau académique (CAVL)<sup>1</sup> et, au niveau national, au Conseil national de la vie lycéenne (CNVL), sans oublier la présence d'élus lycéens au Conseil supérieur de l'éducation nationale (CSEN), aux côtés et sur le même pied que les représentants des personnels enseignants, des ATOS, des étudiants, des parents d'élèves, des collectivités, etc.

L'activité des lycéens ne se résume bien évidemment pas aux seuls conflits d'ampleur nationale ni aux organisations ou institutions de représentation. L'action collective prend de multiples visages avec les foyers socio-éducatifs, les actions associatives (de solidarité ou revendicatives), la dimension culturelle forte qui se manifestent notamment par la presse lycéenne et les associations d'anciens élèves.



Jeunesse Rebelle n° 1, février 1971

© Archives Robi Morder/Cité des mémoires étudiantes

<sup>1</sup> BECQUET (Valérie), Enquête « Prendre la parole dans les conseils de la vie lycéenne : de l'égalité d'accès à l'influence de la division du travail éducatif », communication au séminaire de recherche *Conseils d'élèves et autres lieux de participation dans les établissements scolaires - pratiques et savoirs*, Lille, janvier 2007.

## **Condition lycéenne, précarité des mémoires, dispersion des sources**

Connaître et étudier ces lycéens et leur activité implique donc de disposer de sources et d'archives. Nous rencontrons ici les difficultés connues pour les mouvements étudiants, mais avec une acuité encore plus grande. Le « puzzle » lycéen est bien plus complexe que l'étudiant.

En effet, si, comme pour leurs aînés de l'enseignement supérieur, la rotation des effectifs ne favorise guère une certaine continuité et stabilité, ces caractéristiques sont accentuées pour les lycéens. La « durée de vie » du lycéen – et du militant lycéen – est bien plus limitée. La scolarité est de trois ans en lycée, de la seconde à la terminale, quatre en cas de redoublement. Souvent, quelques dirigeants demeurent une année après l'obtention du baccalauréat pour animer leur organisation, étant dégagés du temps de travail scolaire pour ce faire. C'était déjà le cas en 1968 – Michel Récanati comme Maurice Najman, les deux leaders des CAL, avaient quitté le lycée l'année précédente. Cela le demeure, comme en attestent les statuts des présidentes et présidents, tant de la FIDL que de l'UNL. Pour comparaison, il n'est pas rare de trouver dans chaque université quelques unités ayant une ancienneté d'une dizaine d'années dans les études et le militantisme syndical ou associatif.

À cette rotation accélérée s'ajoute la localisation de l'activité militante. Là où les villes universitaires se dénombrent en dizaines, c'est par centaines qu'il faut compter pour les agglomérations disposant de lycées.

Dans ces conditions, quels sont les éléments susceptibles de constituer des sources pour l'étude des lycéens et de leurs engagements ?

### **Incontournable : la presse**

Il y a d'abord la presse lycéenne. Presse d'organisations, presse en direction des lycéens, mais surtout une multitude de journaux édités dans les lycées. Leur intérêt, c'est bien sûr les informations qu'elles contiennent sur la vie quotidienne, comme – au travers de poèmes, de dessins et d'œuvres créatrices – d'humour l'air du temps, de saisir pour chaque époque les centres d'intérêt et les équilibres entre politique, pédagogie et culture. Les exigences du dépôt légal permettent d'en recenser un nombre important à la BNF. Toutefois, la

négligence des démarches administratives par les jeunes responsables de publication, d'autant plus quand les techniques d'impression évoluent et permettent à ces journaux de se passer d'imprimeurs professionnels soumis au dépôt légal imprimeur, ne permettent pas d'avoir des collections complètes. En 1978, s'est formée une APL, l'Agence de presse lycéenne devenue Action presse lycéennes, dont l'objectif était de centraliser cette presse principalement d'un point de vue militant. Cette première expérience dure cinq années, et est suivie en 1991 par la naissance de J. Presse, avec un objectif plus large que la collecte de la presse militante puisqu'elle s'intéresse à toute la presse. En 1996, J. Presse recense 1 800 journaux actifs. Il est à noter qu'à l'inverse des étudiants, le gouvernement avait pendant plusieurs années soutenu matériellement J. Presse, en permettant notamment à l'association de disposer de deux salariés permanents se consacrant à cette mission. Thomas Rogé, qui en a été un responsable de 1994 à 1996, puis le chargé de mission « journaux scolaires », en a tiré plusieurs rapports. En 2002, le CLEMI est devenu dépositaire pédagogique officiel des journaux réalisés par les élèves dans les établissements scolaires<sup>1</sup>.

Une autre presse n'est pas à négliger, c'est celle des associations d'anciens élèves de lycées qui éditent chacune, en général chaque année ou tous les deux ans, des bulletins où l'on peut lire des souvenirs de tel ou tel ancien, disposer de listes de noms et de nécrologies utiles pour les biographies<sup>2</sup>.

## Archives publiques...

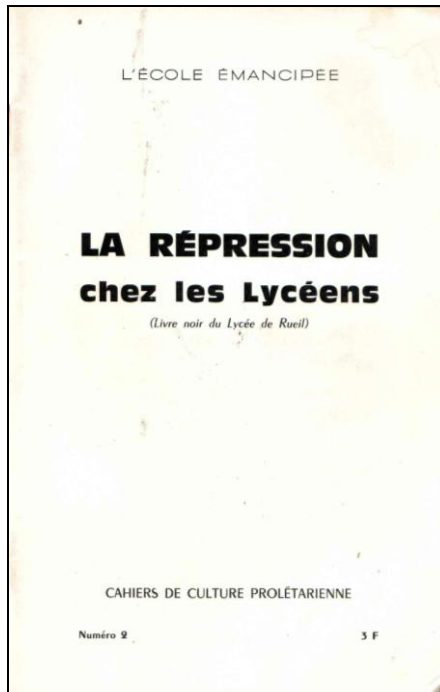
En principe, les archives administratives des établissements doivent être versées régulièrement aux Archives. C'est notamment dans les comptes rendus de conseils d'administration, dans lesquels les élèves élus siègent depuis la loi Faure de 1968, que l'on trouve également trace de l'activité, du moins des

---

<sup>1</sup> Sur la presse lycéenne, voir BECQUET (Valérie), « Enquête sur le fonctionnement des journaux lycéens », rendue publique le 27 avril 2001 au quatrième forum national des journaux lycéens ; CORROY (Laurence), *La presse des lycéens et des étudiants au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, INRP, 2004 ; ROGE (Thomas), « La presse lycéenne, droits et devoirs », *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 6, 2006 [en ligne] <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2006-06-0111-009>

<sup>2</sup> L'ouvrage de WESTPHALEN (Marie-Hélène), *Les lycéens, mémoires d'élèves et de professeurs (1880-1980)*, Paris, Les Arènes-Palanquin, 2013, illustre bien quel peut être l'apport de cette presse d'anciens.

vœux, des lycéens. Il devrait s'y trouver également des professions de foi et des résultats des élections aux conseils. Les archives des conseils de discipline sont bien entendu dignes d'intérêt. Dans les correspondances entre proviseurs et recteurs on peut rechercher des traces des conflits et des événements importants qui ont touché les établissements. Parfois – comme au lycée de Rambouillet pour 1968 – il y a le résultat de la collecte de tracts, journaux, véritables petits fonds constitués au gré de l'intérêt suscité dans l'administration par le souci de conserver ces témoignages.



Brochure École émancipée, début 1972

© Archives Robi Morder/Cité des mémoires étudiantes

En dehors des services d'archives publiques, dont relèvent les établissements d'enseignement, il convient de signaler aussi ceux chargés des administrations intéressées au maintien de l'ordre : police principalement et, dans une moindre mesure, armée et justice. La police – directement ou par les services de renseignement – accorde une attention particulière à la jeunesse susceptible de provoquer des troubles et aux lycéens, plus précisément à certaines périodes, comme pendant l'Occupation, la guerre d'Algérie ou dans les « années 1968 ».



Par exemple, en 1970 et 1971, les fonctionnaires chargés de la surveillance du lycée Turgot, particulièrement actif, venaient régulièrement demander trois exemplaires de chaque document aux militants qui distribuaient tracts et journaux. Les militaires, quant à eux, se sont intéressés aux mouvements des lycéens de 1973 qui, contestant la réforme des sursis (loi Debré), développaient plusieurs formes de contestation de l'armée en tant qu'institution<sup>1</sup>.

Encore peu importants, car les études ne sont guère nombreuses, mais néanmoins utiles, sont les fonds constitués par les chercheurs ayant travaillé sur le sujet, soit déposés dans des institutions – les documents utilisés par Gérard Vincent<sup>2</sup> entre 1968 et 1976 sont à Sciences Po – soit ayant été conservés par les chercheurs eux-mêmes comme pour ceux de 1986 utilisés par Gérard Namer<sup>3</sup>. Ces chercheurs ont fait appel aux témoignages, via des entretiens menés auprès de militants.

### ... Fonds privés

Les fonds les plus utilisés émanent de personnes privées, de personnes morales (organisations) ou, plus fréquemment, de personnes physiques. Les organisations lycéennes ayant les caractéristiques développées plus haut ont peu organisé, encore moins déposé, leurs archives. Ce sont principalement donc les militants qui en ont conservé, et même récolté, en vue de produire une histoire militante d'abord puis une exploitation scientifique<sup>4</sup>. Les organisations ayant soutenu les lycéens engagés ou ayant eu à travailler avec eux disposent dans leurs archives d'un certain nombre de documents. C'est le cas pour des organisations politiques comme la Ligue communiste, devenue LCR après 1973, ou le PCF et les Jeunesses communistes, mais également pour

---

<sup>1</sup> Pour son mémoire Mathieu Guy a pu consulter les archives de la préfecture de Police de Paris, apportant ainsi des sources nouvelles pour cette mobilisation : GUY (Mathieu), *Le mouvement lycéen contre la Loi Debré (1973)*, master d'histoire contemporaine, Paris 8, 2012.

<sup>2</sup> VINCENT (Gérard), *Le peuple lycéen, enquête sur les élèves de l'enseignement secondaire*, Paris, Gallimard, 1974.

<sup>3</sup> NAMER (Gérard), *Mémoire et projet du mouvement lycéen-étudiant de 1986-1988*, Paris, l'Harmattan, 1990.

<sup>4</sup> C'est notamment le cas du centre de la mémoire militante de Lyon, qui a récolté des archives de l'UNCAL, d'où Paul Aries a pu tirer la substance de son article sur l'UNCAL à Lyon de 1973 à 1979 : ARIES (Paul), « Requiem pour un syndicalisme lycéen », *Le Mouvement social*, n° 168, 1994.

les syndicats enseignants (FEN, SGEN, SNES), les confédérations telles la CFDT ou la CGT et les syndicats étudiants comme l'UNEF. Difficulté : il ne s'agit pas de fonds regroupés en tant que fonds lycéens, mais – selon les organisations – de dossiers plus ou moins aisément repérables.

Les militants lycéens ayant en général continué des activités après le lycée en université ou après leurs études, c'est également dans les fonds qu'ils ont déposés que l'on peut trouver des collections significatives pour un lycée, pour une ville sur une période de deux ou trois ans ou pour une organisation. Par exemple, nous pouvons citer, parmi les fonds militants déposés à la Cité des mémoires étudiantes, le fonds Mathieu (responsable du PSU ayant suivi le « travail lycéen » de ce parti au début des années soixante-dix) ou le fonds Léa Filoche (ancienne dirigeante de la FIDL, devenue ensuite une responsable de l'UNEF).

## **Vers un guide des sources**

À l'occasion des travaux qui ont débouché sur le colloque « Les années 68 » en 1998 et la publication du livre éponyme<sup>1</sup>, nous avons déjà pu constater l'utilité du guide des sources *Mémoires de 68*<sup>2</sup>, dans lequel des fonds lycéens sont signalés. Bien évidemment, cela ne concernait qu'une période courte.

Une fois ce constat fait des ressources possibles comme des difficultés pour en connaître l'état réel, la Cité des mémoires étudiantes pourrait jouer le rôle de tête de réseau pour aboutir à un guide des sources des engagements lycéens.

Robi MORDER

Juriste et politiste

Président du GERME (Groupe d'études et de recherches sur les mouvements étudiants)

Chargé d'enseignement à l'UVSQ en droit et sciences sociales

robimorder@aol.com

---

<sup>1</sup> DREYFUS-ARMAND (Geneviève) *et al.*, *Les années 68, le temps de la contestation*, Paris, Bruxelles, IHTP-Complexe, 2000.

<sup>2</sup> Collectif, *Mémoires de 68, Guide des sources d'une histoire à faire*, Paris, Verdier, 1993.